



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

**Liberté
Égalité
Fraternité**

Commune de Saint-Pierre-dels-
Forcats

dossier n° DP 066 188 22 D0004

date de dépôt : 11 mars 2022
affiché le 14 mars 2022

demandeur : SCI JU LAU MAR
représentée par Monsieur STORNELLO Robert
pour : création terrasse bois à l'étage
adresse terrain : AV DU GENERAL DE GAULLE
à Saint-Pierre-dels-Forcats (66210)

2022 / 031

ARRÊTÉ N°

**de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de Saint-Pierre-dels-Forcats**

Le maire de Saint-Pierre-dels-Forcats,

Vu la déclaration préalable présentée le 11 mars 2022 par SCI JU LAU MAR, représentée par STORNELLO ROBERT demeurant 2 BIS ALLEE DES ALOES lieu-dit LOT VAL MARIE, Villeneuve-de-la-Raho (66180);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour création terrasse bois à l'étage ;
- sur un terrain situé AV DU GENERAL DE GAULLE, à Saint-Pierre-dels-Forcats (66210) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les règles générales d'urbanisme et en particulier l'article L122-1 et suivants (loi montagne) ;

Vu la plan local d'urbanisme approuvée en date du 10/05/2016 ;

Vu la mise à jour modifiant les SUP par arrêté du 25/01/2019 ;

Vu les pièces fournies en date du 08 avril 2022 ;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Article 2

Le Secrétaire Général de la commune est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le 03 Mai 2022

Le maire



Accusé de réception en préfecture
066 240604880-20220503-2022-031-AR
Date de réception préfecture : 30/05/2022